



Région Europe

XXVIème Session de l'Assemblée régionale Europe

**Chisinau (Moldavie)
19-20 novembre 2013**

Résolution

**La recherche : consolidation du français comme langue d'accès au
savoir en Francophonie**

Consciente que la Francophonie, ensemble géopolitique multilingue ayant pour socle et ciment la langue française, ne pourra progresser dans le monde que si l'accès au savoir en langue française est assuré dans son édition et, notamment au travers du numérique;

Considérant que les mutations en cours sur la scène linguistique mondiale fragilisent le statut et l'influence du français ; qu'avec la montée des pays émergents, une nouvelle structuration mondiale des échanges linguistiques est en train de se forger et que dans ce contexte le modèle hégémonique d'une langue unique est de moins en moins adapté au nouvel équilibre des forces ;

Rappelant que le multilinguisme est un défi politique commun aux grands espaces linguistiques et que la diversité linguistique comme composante essentielle de la diversité culturelle est indispensable au développement durable des communautés et des peuples ;

Persuadée que la recherche est l'une des composantes essentielles de l'activité humaine dans les sociétés modernes et qu'un système institutionnel capable de mettre en œuvre l'expertise scientifique avant la prise de décision est un atout; que partant le soutien à la recherche et la promotion de l'innovation technologique font partie intégrante des politiques publiques ;

Considérant que la politique de libre accès aux résultats de la recherche scientifique financée par des fonds publics contribuerait à accélérer le progrès, à réduire les inégalités dans l'accès à la connaissance, à faciliter la participation de la société, à renforcer la coopération dans les pays membres de la Francophonie ;

Rappelant que le partenariat entre institutions pluralistes de recherche, entre secteurs public, privé, universitaire est un modèle fécond et que les mobilités scientifiques de l'AUF favorisent la coopération scientifique ;

L'Assemblée régionale Europe réunie en sa XXVI^{ème} session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013 :

Charge les Présidents de section à :

- à notifier la présente résolution à leur(s) gouvernement(s) voire au besoin à interroger le(s) ministre(s) compétent(s) sur divers points de cette résolution
- faire rapport au Chargé de mission Europe, du suivi de la résolution afin qu'il en soit fait état lors de l'assemblée régionale qui suit son adoption.

Invite les gouvernements respectifs à :

- *mettre en œuvre la politique intégrée de promotion de la langue française adoptée en octobre 2012 à Kinshasa, par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.*
- promouvoir le financement de la recherche et à adapter leur politique de recherche au bouleversement induit par Internet et les TIC tout en veillant à les interpellier si des chercheurs n'ont pas utilisé le français, à tout le moins à côté de leur langue nationale, pour faire état de leur recherche alors que le financement des travaux de recherche proviennent de fonds publics d'un pays membre de la Francophonie
- évaluer les mesures mises en place, dans le respect des droits d'auteur et de secrets industriels, pour optimiser la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques à fortiori lorsque l'information émane de recherches scientifiques financées par les fonds publics.

Invite le Chargé de Mission Europe à :

- communiquer la résolution et ultérieurement le rapport ad hoc de suivi .au Secrétaire général parlementaire de l'APF pour examen éventuel dans l'une des commissions permanentes internationales
 - demander au Secrétaire général parlementaire de l'APF de transmettre la résolution aux opérateurs de la Francophonie ayant dans leurs attributions la politique intégrée de promotion de la langue française en soulignant la disponibilité de la région Europe de s'associer à eux pour réaliser en partenariat leur plan d'action et en les invitant à favoriser les relations entre les chercheurs et universités afin de dynamiser et accompagner les nouvelles émergences.
 - intégrer dans son rapport d'activités, la proposition de l'ARE de collaborer avec l'OIF et ses opérateurs en vue de favoriser une meilleure coopération francophone dans le domaine de la recherche.
-



Région Europe

XXVIème Session de l'Assemblée régionale Europe

**Chisinau (Moldavie)
19-20 novembre 2013**

Résolution portant sur le Partenariat oriental

Vu l'accord de partenariat oriental conclu en 2009 visant à donner corps à la volonté de l'UE et de ses partenaires d'Europe orientale de contribuer à promouvoir les réformes politiques et économiques et d'aider les pays de cette région à se rapprocher de l'UE ;

Rappelant que ce partenariat repose sur un engagement commun en faveur du droit international et des valeurs fondamentales que sont notamment la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'économie de marché, du développement durable et de la bonne gouvernance ;

Soulignant l'importance du Sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius les 28 et 29 novembre 2013 au cours duquel la République de Moldavie va parapher l'Accord d'Association avec l'Union européenne ;

Soulignant qu'en sa qualité de membre de l'OIF outil d'ouverture et de développement, la République de Moldavie entend défendre la langue française et l'ensemble des valeurs de la Francophonie ;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF réunie en sa XXVIème session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013 :

Salue et soutient les engagements pris par la République de Moldavie pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne.
